

**COMPTE RENDU
DU BUREAU DU 08/12/2021**

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean-Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Excusés : Mme LAMPSON - GUEILLOT Nadège, M. VALET Bruno

Absents : Mrs. DANNEAUX Dominique, GODART Olivier

Personnel communautaire : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, Karine GOLEBIEWSKI Secrétaire de direction.

Secrétariat : Mme Payen Françoise est désignée secrétaire de séance.

POINTS DELIBERANTS

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20/10/21

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE par 16 voix POUR et 4 ABSTENTIONS le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 20/10/21

2. HABITAT :

- **Dispositif toitures/façades : Examen de demandes de subvention**

Le Bureau, décide à l'unanimité d'attribuer des subventions pour des rénovations de toitures/façades :

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. Mme LETINOIS Bernard	1 Ruelle La Claire 08130 SAULCES CHAMPENOISES Adresse du logement concerné : 17 Route de Vouziers 08310 PAUVRES	Propriétaire bailleur	Toiture	19 097,07 €	10 000,00 €	1 500,00 €
Mme THOME Marylène	26 Rue des Marizys 08400 VOUZIERES	Propriétaire Occupant (PO)	Toiture	5 162,30 €	5 162,30 €	774,35 €
Mme LECRIQUE Isabelle	11 Rue des Ponts 08250 AUTRY	PO	Toiture	12 553,20 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. DEART Renaud Mme DURMOIS Sophie	30 Rue Cavis 08250 FLEVILLE	PO	Façade	16 645,20 €	10 000,00 €	2 500,00 €
M. JUSTIN Benoit	21 Route de Coulommies 08310 PAUVRES	PO	Toiture	22 989,77 €	10 000,00 €	1 500,00 €

• **Habiter Mieux : Examen de demandes de subvention**

Le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part CC Argonne ardennaise	Part Région
M. DARDART Bernard	2 Les Hauts Bâtis - Talma 08250 GRANDPRE	Précarité énergétique	35,20%	Isolation des murs par l'extérieur	15 028,70 €	14 193,10 €	14 193,00 €	1 419,00 €	945,05 €	473,95 €
M. MAILLARD Thomas Mme FORT Emilie	1 Rue des ponts 08250 AUTRY	Précarité énergétique	37,00%	Réfection complète de la toiture, isolation du plancher des combles perdus, Réfection complète de l'installation électrique, Menuiserie PVC	63 684,42 €	58 712,88 €	50 000,00 €	5 000,00 €	3 330,00 €	1 670,00 €
M. MME CADOT Daniel	4 Rue Saint Martin 08400 MARS-SOUS- BOURCQ	Autonomie	GIR 5	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée, réhausse des toilettes et pose de barres d'appui et mains courantes	11 399,19 €	10 362,90 €	5 145,78 €	515,00 €	342,99 €	172,01 €
Mme DECOSSE Leocadie	4 Rue des Ponts 08250 AUTRY	Autonomie	GIR 4	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	5 213,48 €	4 739,53 €	4 739,53 €	474,00 €	315,68 €	158,32 €
M. Mme RENAUDIN Daniel	18 Place Jean Coignart - Vrizy 08400 VOUZIER	Précarité énergétique	27,10%	de changement des menuiseries et pompe à chaleur (air/eau)	32 094,15 €	30 421,00 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
M. MME FRANCOIS Claude	2 Ferme de Martincourt 08250 CORNAY	Autonomie	GIR	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée et la réhausse des toilettes	6 906,10 €	6 906,10 €	6 578,10 €	658,00 €	438,23 €	219,77 €

M. Mme CURY Quentin	5 Ferme de la Loire 08390 SAUVILLE	Précarité énergétique	62,00%	Isolation des rampants de toiture, installation d'un poêle à bois, changements des menuiseries	46 748,54 €	44 228,86 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 998,00 €	1 002,00 €
*GIR : Groupe iso ressource, niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée.					181 074,58 €	169 564,37 €	140 656,41 €	14 066,00 €	8 869,96 €	5 196,04 €

3. SPORT / CULTURE

- **Dispositif de soutien ponctuel aux associations sportives et culturelles : Attribution de subventions**

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer à l'unanimité à l'association SCRAPAGE une subvention dans les conditions suivantes :

Nature du projet : Organisation d'un salon à Bairon les 18 et 19/09/21

Montant de la subvention forfaitaire : 1 000 €

Cette subvention sera versée à la notification de la présente décision.

Le bilan qualitatif et quantitatif de l'association devra être transmis avant le 30/06/22.

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

- **Attribution d'une subvention à l'association culturelle les Tourelles**

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer à l'unanimité à l'association culturelle Les Tourelles une subvention dans les conditions suivantes :

Nature du projet : Résidence de création et ateliers – Elèves de 2nde Académie Internationale des Arts du Spectacle de Versailles

Montant de la subvention forfaitaire : 2 000 €

Cette subvention sera versée à la notification de la présente décision.

Le bilan qualitatif et quantitatif de l'association devra être transmis avant le 30/06/22.

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

- **Attribution d'une subvention à l'association GIC Argonne Sud**

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer à l'unanimité à l'association GIC ARGONNE SUD une subvention dans les conditions suivantes :

Nature du projet : Organisation d'un concert de trompe de chasse dans l'église Sainte Maurille

Montant de la subvention forfaitaire : 100 €

Cette subvention sera versée à la notification de la présente décision.

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

- **Approbation d'une convention de partenariat avec l'Association Pays d'Argonne**

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat figurant en annexe de la présente délibération
- AUTORISE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

4. PARC ARGONNE DECOUVERTE

- **Définition des périodes et horaires d'ouverture 2022**

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité :

- APPROUVE les périodes et horaires d'ouverture du Parc Argonne Découverte pour 2022 comme suit :

Période	Jours	Horaires
Du 05/02 au 06/03	Tous les jours	10h/17h
Du 09/04 au 08/07	Tous les jours	10h/18h
Du 09/07 au 31/08	Tous les jours	10h/19h
Du 03/09 au 19/10	Les mercredis, samedis et dimanches	10h/18h
Du 22/10 au 06/11	Tous les jours	10h/17h

- DELEGUE au Président la décision d'ouverture et/ou de fermeture exceptionnelle (soirée ou journée événementielle, problèmes techniques) dans un souci de réactivité.
- AUTORISE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.
- **Tarifs de la billetterie du Parc Argonne Découverte**

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs 2022 de la billetterie du Parc Argonne Découverte tels que figurant en annexe de la présente délibération,
- DETERMINE que ces tarifs seront applicables à toute réservation dès lors qu'elle concernera l'année 2022, AUTORISE le Président à signer les contrats de réservation sur cette base,
- DETERMINE que les tarifs réduits suivants pour les scolaires venant à une période « basse » ; c'est-à-dire tous les mois sauf mai/juin/juillet, seront appliqués : 7 € par enfant jusqu'à 11 ans et 9 € à partir de 12 ans,
- DELEGUE au Président la définition de la politique commerciale du Parc Argonne Découverte dans un souci de souplesse et réactivité
- DELEGUE au Président la détermination de tarifs préférentiels pour tenir compte, par exemple, d'une offre amoindrie ou de contraintes techniques.
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

- **Autorisation de vente de la friterie ambulante du Parc Argonne Découverte**

Après en avoir délibéré, le Bureau, par 19 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- DECIDE de vendre à M. Alcide DUBOIS au prix de 1 000 euros la friterie ambulante du Parc Argonne Découverte
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

5. **DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

- **Autorisation de demande de subvention pour la prestation de relation presse et d'accompagnement à la promotion du territoire**

Après en avoir délibéré, le Bureau par 16 voix POUR, 1 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS :

- VALIDE le Plan de financement présenté ci-après :

	Dépenses		Recettes
Opération de relation presse	140 000	Etat -50%	70 000
		Autofinancement	70 000
total	140 000		140 000

- AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

- **Approbation du budget prévisionnel de l'animation LEADER 2022**

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'ingénierie LEADER au titre de l'année 2022 tel que figurant ci-après :

Budget prévisionnel 2022 « Animation et fonctionnement »		
Dépenses	Frais de rémunération (<i>chargé de mission + gestionnaire</i>)	57 134,59 €
	Frais de formation	3 000,00 €
	Frais de déplacement	2 875,80 €
	Frais de structure	1 900,00 €
	Equipement et matériel	500,00 €

	Frais d'information et de promotion	3 900,00 €
	Sous-Total	69 310,39 €
Recettes	Autofinancement	13 862,08 €
	LEADER	55 448,31 €
	Sous-Total	69 310,39 €

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

- **Adhésion auprès de l'association Ardennes Compétences Territoriales**

Après en avoir délibéré, le Bureau, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE le renouvellement du dispositif PLIE sur 2022-2024
- APPROUVE la réévaluation du montant de l'adhésion à ACT à hauteur de 0.16 € par habitant, sur les 3 années de protocole 2022 à 2024
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

- **Opération sur le numérique en partenariat avec la CCI des Ardennes**

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles TTC

Typologie d'animation	Nom de l'animation	Coût TTC
Sensibilisation/information	Success Stories	3 000,00 €
	Digital Days	6 500,00 €
Ateliers collectifs	Vouziers Connect	6 500,00 €
TOTAL		16 000,00 €

Recettes prévisionnelles

	% de participation	Recettes
Région Grand Est	80	12 800,00 €
CC Argonne Ardennaise	20	3 200,00 €
TOTAL		16 000,00 €

- AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter une demande de financement auprès de la Région Grand Est

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la CCI telle que figurant en annexe de la présente délibération.

6. ADMINISTRATION GENERALE

- Proposition d'attribution de subvention au CENCA pour le projet « Aire Terrestre Educative » à Buzancy

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention de 1 500 € au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne versée en 3 fois : 500€ en 2021, 500€ en 2022 et 500€ en 2023.
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

- Ouverture dominicale des commerces de détail non spécialisés en 2022

Après en avoir délibéré, le Bureau rend un avis conforme par 16 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (M. DAUPHY Bruno) pour l'ouverture des douze dimanches suivants, pour lesquels le repos hebdomadaire serait supprimé, pour les Autres commerces de détail en magasin non spécialisé : le dimanche 2 octobre 2022, le dimanche 9 octobre 2022, le dimanche 16 octobre 2022, le dimanche 23 octobre 2022, le dimanche 30 octobre 2022, le dimanche 6 novembre 2022, le dimanche 13 novembre 2022, le dimanche 20 novembre 2022, le dimanche 27 novembre 2022, le dimanche 4 décembre 2022, le dimanche 11 décembre 2022 et le dimanche 18 décembre 2022.

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

- Autorisation de demande de subventions pour la construction des locaux communautaires

Après en avoir délibéré, le Bureau par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION décide :

- APPROUVE le plan de financement modifié tel que ci-dessous :

Volet réhabilitation			
Coût projet	379 505,00	DSIL	151 802,00
		Autofinancement	227 703,00
Volet extension			
Coût projet	1 478 707,00	Etat	591 482,80
		Climaxion	50 000,00
		Autofinancement	837 224,20

- AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel .
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

- **Avenant au marché de travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale**

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité:

- APPROUVE l'avenant augmentant le montant global et forfaitaire des travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale, tel qu'annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Séance levée à 21h00

Fait à Vouziers, 14 DEC. 2021

Le

Le Président,

Benoit SINGLIT

